

FLEXiWORK.

Barème des frais d'honoraires

A la location en Prestation de services

10% du loyer HT CC du loyer annuel hors taxes et charges comprises.

Selon les stipulations du mandat signé, les honoraires peuvent être mis à la charge partielle ou totale du preneur ; ils sont exigibles à la signature du contrat.

A la location en bail 3/6/9

30 % du loyer HT HC du loyer annuel hors taxes et hors charges.

Les honoraires sont à la charge partielle ou totale du preneur en fonction du montant versé par le bailleur conformément au mandat ; ils sont exigibles à la signature du bail.

A la vente

5% HT ou hors droits à la charge de l'acquéreur.